VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Par Jas A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés DE valeur

— DES —

PREMIER, DEUXIEME ET QUATRIEME DISTRICTS.

Eugène F. Buhler et als vs Frederick et Henry Buhler et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D. No 64,407.

IL sera vendu à l'enchère publique le MARDI 23 avril 1901, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 22 mars 1901, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

PAR JAS A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, encanteur — Bureau, 630 rue Gravier—

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné parles rues Market, Chippewa, St James et St Thomas, désigné comme lot A, sur un plan de S G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901, et mesurant d'après ledit plan trente pieds (30') huit pouces (8") de face à la rue Market par quatre vingt deux pieds (82') de profondeur entre lignes parallèles, étant une partie du lot original No 2 dudit îlet, les améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 742 744, rue Market, contenant 4 chambres et alcôve en briques de chaque côté et devant se louer $9 par côté.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations etc., ladessus situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite désignées par la lettre B. sur ledit plan de S. G. Del Isle voyer, mesurant d'après cela trente trois (33) pieds trois pouces (3") et trois lignes (3'") de face sur la rue Market par une profondeur et face sur la rue Chippewa de quatre vingt deux (82') pieds entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Market et Chippewa et faisant partie des lots originaux Nos 1 et 2 dudit îlet. Les améliorations consistent en un magasin, buvette et entrepôt, sur un côté quatre chambres et mansarde de l'autre côté et a été des années occupé comme épicerie et buvette et maintenant se loue à $32.00 par mois.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété en ceci ci dessus premièrement décrite, mesurant quarante-cinq (45') pieds dix (10") pouces et cinq (5''') lignes de face à la rue Chippewa sur soixante trois (63) pieds onze (11") pouces et trois (3''') lignes de profondeur entre lignes parallèles, désigné par la lettre C sur ledit plan de S. G. De l'Isle, voyer, étant la partie du fond des lots originaux Nos 1 et 2 dudit îlet.

Les améliorations comprenant les triples cottages bien construits, 1656-1658-1660 rue Chippewa, et contenant 3 chambres de chaque côté et toujours loué pour $7.00 par côté ou $21 par mois.

4° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Première, Laurel et Philip, mesurant vingt cinq (25') pieds, quatre (4") pouces et trois (3''') lignes de face sur la rue Constance, sur une profondeur sur la côté vers la rue Philip de cent cinquante neuf (159') pieds, dix (10") pouces et six (6''') lignes, et une profondeur sur le côté vers la rue Première de cent trente six pieds (136') un (1") pouce et quatre (4''') lignes de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Première de trente cinq (35') pieds un (1") pouce et delà une seconde profondeur de vingt trois (23') pieds, neuf (9") pouces et deux (2") lignes par une largeur dans le fond de soixante pieds (60') quatre (4") pouces et quatre (4''') lignes, désigné par la lettre A sur un plan de S G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901, étant une partie du lot original No 25, et la partie du fond du lot original No 26 du dit îlet.

Les améliorations consistant de la jolie résidence simple en bois à deux étages, couverte en ardoises, connue comme No 2318 rue Constance retirée de la banquette, entourée d'un grillage en fer contenant de chaque côté sept chambres et bain, cours et allées en Schillinger et en briques: loué $22.00 par côté à de bons locataires.

6° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc., situé dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Madison, Décatur, Dumaine et Chartres, désigné par la lettre A, sur un plan de S. G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901, et mesurant d'après cela trente-deux pieds onze pouces quatre lignes de face sur la rue Madison sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante-cinq pieds, huit pouces, étant l'entier du lot original No. 23, et une partie du lot No. 20 du dit îlet.

Les améliorations consistant du cottage double en briques, extra grand, Nos. 535-537 rue Madison, contenant 3 chambres et hangar de chaque côté, la cour et allée pavées en Schillinger et loué pour la somme modique de $10.00 par côté.

7° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, située dans le même district et îlet que la propriété en ceci ci-dessus décrite et mesurant quatre-vingt onze pieds quatre lignes de face à la rue Madison sur une première profondeur sur le côté vers la rue Decatur de soixante-cinq pieds huit pouces, de là à angle droit vers la rue Chartres soixante-deux pieds, de là une seconde profondeur à la rue Dumaine de soixante-cinq pieds huit pouces, puis à angle droit vers la rue Chartres faisant face à la rue Dumaine soixante-deux pieds sur une profondeur de soixante-cinq pieds huit pouces, de là à angle droit sur la ligne vers la rue Madison de trente et-un pieds onze pouces quatre lignes, étant composée de l'entier des lots originaux 14, 17, 19 et 24 et une partie du lot No 20 du dit îlet.

Les améliorations consistant de l'ancienne boulangerie bien établie, magasin et entrepôt Nos 532 536 rue Dumaine contenant magasin, salle à manger, cuisine, chambres à coucher dans le corps de la maison et bâtisses dans la cour et dans le fond avec four ayant une capacité de cuir à chaque fournée une grande quantité de pain et maintenant loué à un petit loyer de $60 par mois pouvant être facilement augmenté de $85 à $90 par mois.

8° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, Constance, St André et Magasin, désigné par la lettre A sur un plan fait par S. G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901, et mesurant d'après cela quarante cinq pieds, deux pouces et trois lignes de face sur la rue Ste. Marie par une profondeur et face sur la rue Constance de laquelle il forme l'encoignure, de cinquante-huit pieds, quatre pouces et une profondeur du côté vers la rue Magasin, de trente pieds, onze pouces, sur une allée de quatre pieds, quatre pouces et quatre lignes de largeur, commune audit lot et au lot B sur ledit plan, de là sur une ligne oblique de quatre pieds, deux pouces, de là une autre profondeur de vingt-cinq pieds, huit pouces sur la ligne du lot B, sur une largeur dans le fond de quarante-huit pieds, trois pouces.

Les améliorations comprenant le triple cottage 1000-1002 1004 rue Ste Marie contenant quatre chambres de chaque côté et loué $32 par mois.

9° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet que la propriété huitièmement décrite désigné par la lettre B. sur ledit plan de S. G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901 et mesurant vingt sept pieds de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de trente pieds six pouces sur une allée de quatre pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur, commune au dit lot et au lot A, sur le dit plan de là sur une ligne oblique deux pieds dix pouces, de là une autre profondeur de trente huit pieds deux pouces, vingt neuf pieds six pouces de largeur dans le fond, et une profondeur sur le côté vers la rue Magasin de trente pieds six pouces sur une allée de quatre pieds de largeur, commune au dit lot et au lot C, sur ledit plan; de la quatre pieds sept pouces sur une ligne oblique, de là une deuxième profondeur de trente six pieds huit pouces sur la ligne du lot C Les améliorations consistant du cottage double Nos 1006 et 1008 rue Ste Marie, contenant quatre chambres de chaque côté et loué pour $10 chaque côté.

10° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété en ceci ci-dessus huitièmement décrite, mesurant quinze pieds quatre pouces de face sur la rue Ste Marie par une première profondeur sur le côté vers la rue Constance de trente pieds trois pouces sur une allée de quatre pieds de largeur, commune au dit lot et au lot B sur ledit plan, de là cinq pieds sept pouces sur une ligne oblique, de là une seconde profondeur de trente six pieds huit pouces, de là à angles droits vers la rue Constance sur la ligne le séparant du lot B vingt neuf pieds six pouces, de là une troisième profondeur de cinquante six pieds huit pouces et cinq lignes et sur le côté vers la rue Magasin d'une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur quarante sept pieds sept pouces et sept lignes de largeur dans le fond, et l'usage d'une allée commune de neuf pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de trente-cinq pieds commune à ce lot et aux autres lots, désigné par la lettre C sur le plan de S G. De l'Isle, voyer le 18 février 1901. Les améliorations comprenant la boulangerie bien établie depuis longtemps et l'emplacement pour affaires 1010 rue Ste-Marie contenant 8 on 10 chambres, grand four et boulangerie, citernes, écurie, cour, gaz et tout ce qui est nécessaire pour conduire avec succès une grande entreprise commerciale. Loué jusqu'au 1er octobre 1901 à $30 par mois.

11° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations etc, qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet que la propriété en ceci ci-dessus huitièmement décrite désignés comme lots D. et E. sur ledit plan fait par S. G. Del Isle, voyer, le 18 février 1901 et mesurant comme suit: Lot D, vingt neuf pieds six pouces quatre lignes de face sur la rue Constance par une profondeur sur la ligne vers la rue Ste Marie de quarante huit pieds trois pouces et une profondeur sur la ligne vers la rue St André sur la ligne d'une allée de trois pieds un pouce de largeur commune au dit lot et au lot E vingt six pieds un pouce, de là sur une ligne oblique de trois pieds de là une seconde profondeur de dix neuf pieds neuf pouces par une largeur dans le fond de trente et un pieds un pouce: lot E mesurant vingt sept pieds onze pouces une ligne de face à la rue Constance sur une profondeur du coté vers la rue Ste Marie sur une allée de trois pieds un pouce de largeur, commune audit lot et du lot D sur ledit plan de vingt six pieds un pouce, delà sur une ligne oblique de trois pieds, delà une seconde profondeur de dix neuf pieds neuf pouces sur la ligne vers la rue Ste Marie par une profondeur de quarante huit pieds trois pouces sur une allée commune au dit lot et autres, neuf pieds de largeur par une largeur dans le fond de vingt-neuf pieds cinq pouces cinq lignes.

Les améliorations consistant des deux cottages doubles connus comme Nos 1909-1911, 1913 1915 rue Constance, contenant trois chambres de chaque coté et pour $8 le coté Ces cottages seront vendus séparément.

Conditions—Un quart ou plus comptant, la balance en un, deux et trois ans, à 7 p ur cent d'intérêt toutes les clauses usuelles de sécurité; les taxes de 1901 et les timbres de revenue devant être payés par les acquéreurs. Actes de vente pardevant J C. Wenck, notaire, dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

24 mars—24 31—avril 7 14 21 22 23

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX ET REMUNERATIF.

La confortable résidence en briques à deux étages,

No 1122 rue St-Thomas, près Erato.

COTTAGE DOUBLE, Nos 1118 et 1120 rue St-Thomas.

RESIDENCE DOUBLE, Nos 1114 et 1116 rue St-Thomas.

COTTAGE DOUBLE, Nos 1149 et et 1151 rue Tchoupitoulas.

Succession de Richard R. Schmidt.

No 63,416—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau 727 rue Commune—MARDI, le 7 mai 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 2 avril 1901, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Richard R. Schmidt, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Thomas, Annonciation, Erato, Gaiennie et Tchoupitoulas, désigné comme lot A et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face sur la rue St Thomas par 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant la jolie et confortable résidence en briques à deux étages portant le No municipal No 1122 rue St Thomas, contenant salons doubles, salle à manger, et cuisine au rez de-chaussée et environ 5 chambres à coucher au premier étage. Bonne entrée pour voitures, cour pavée en pierres plates etc, de-irable pour de bons locataires et rapportant $15 par mois.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot "B" et mesurant 36 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Thomas, 110 pieds de profondeur sur la ligne de côté vers et parallèle à la rue Erato, 17 pieds de largeur dans le fond, et sur l'autre ligne de côté vers la rue Gaiennié, le dit lot a une première profondeur sur une ligne oblique de 29 pieds 9 pouces, de là une seconde profondeur de 82 pieds 6 pouces jusqu'au fond; le dit lot est composé de la plus grande partie du lot 7 et d'une partie du lot 1.

Les améliorations comprenant un cottage-résidence double en bois (couvert en ardoises) portant les numéros municipaux 1118 et 1120 rue St Thomas, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, bonne cour, allée, etc., rapportant $15 par mois.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que les propriétés ci-dessus décrites, désignées comme lot C et mesurant 37 pieds 3 pouces de face à la rue St. Thomas, 17 pieds 6 pouces de large sur dans le fond, 117 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Gaiennié, et sur l'autre ligne de côté ledit lot a une première profondeur de 29 pieds 9 pouces, de là une seconde profondeur de 82 pieds 6 pouces jusqu'à la ligne du fond. Ledit lot est composé de la plus grande partie du lot No 1 et une partie du lot 7.

Les améliorations comprenant une maison de résidence double en bois désignée par les numéros municipaux 1114 et 1116 rue St Thomas, contenant 2 chambres et cuisine de chaque côté, etc.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que les propriétés ci-dessus décrites, désigné comme le lot D et mesurant 33 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur 77 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et en pris sur le côté vers la rue Erato d'une certaine portion de terre mesurant 127 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 170 pieds 6 pouces et une ligne de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage résidence double en bois, désigné par les Nos 1149 et 1151 rue Tchoupitoulas et contenant 3 chambres et cuisine de chaque côté, de-irable pour de bons locataires et rapportant $15 par mois. Le tout bien situé et à proximité des presses à coton, entrepôts et autres industries et convenablement administré devrait rapporter de plus grands revenus.

Conditions de la vente — Un tiers ou plus comptant et la balance en un, deux et trois ans garantis par privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité et les billets donnés pour représenter, les mêmes devant porter 8 0/0 par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement

Actes de vente et les timbres du revenu des E U, y attachés aux frais des acquéreurs, par devant —— notaire.

L'acquéreur assumant les taxes de 1901 et faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication

3 avril — 3 7 14 21 28 — mai 5 7

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriétés de Valeur des Premier, Deuxième et Sixième Districts.

Metropolitan Bank versus Peter Blaise, Affaire No 48,041.

Metropolitan Bank versus Emile Muller, et als, Affaire No 48,042.

Metropolitan Bank versus Emile Muller, et als Affaire No 48,043.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—En vertu de trois plurius writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 avril 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Canal et Galvez et l'avenue Cleveland (anciennement la rue Jackson ou Gasquet) désigné par le No Deux sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840 et déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire, et par le même numéro sur un devis dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer de ville, daté le 16 mai 1877 et annexé à un acte passé pardevant A. Ducatel, ancien notaire, daté le 25 mars 1879, lequel dit lot de terre mesure d'après ledit devis ou plan vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Johnson, vingt six (26) pieds sept (7) pouces sur la ligne du fond, cent quarante trois (143) pieds sept (7) pouces sur la droite et cent trente quatre (134) pieds cinq (5) pouces et six (6) lignes sur la ligne le séparant du lot No 3.

2° Deux certains lots de terre situés dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos quatre et cinq sur un certain plan dressé par J. Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840 et déposé pour référence en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire, et dont une copie faite par C. A. Hedin, architecte et ingénieur civil, daté le 11 mars 1841 et déposé pour référence en l'étude de Michael Gernon, ancien notaire; ledits lots mesurant chacun, en mesure américaine, vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Johnson, et vingt-six (26) pieds, sept (7) pouces de largeur dans le fond par les suivantes profondeurs à savoir, le lot No quatre a cent vingt cinq (125) pieds, deux (2) pouces et trois (3) lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No trois et cent seize (116) pied, un (1) pouce et cinq (5) lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No cinq et lot No 5 a cent seize (116) pieds, un (1) pouce et cinq (5) lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No quatre et cent sept (107) pieds, sept (7) lignes de profondeur sur la ligne le séparant des lots Nos six, sept et huit

3° Deux certains lots de terre situés dans les même district et îlet que les propriétés ci-dessus décrites, désignés par les Nos six et sept sur un plan dressé par Charles G. De Lisle, le 3 février 1888 et annexé à un acte passé pardevant A. V. Phillips, ancien notaire, le 9 août 1888, dûment enregistré dans le bureau des aliénations livre 139, folio 373; lesdits lots mesurant comme suit à savoir: le lot No six mesurant vingt-six (26) pieds, trois (3) lignes de face à la rue Canal, sur cent neuf (109) pieds, dix (10) pouces et trois (3) lignes de profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Johnson, formant l'encoignure des rues Canal et Johnson, et le dit lot No sept est contigu au dit lot No six et mesurant vingt six (26) pieds, quatre (4) lignes de face à la rue Canal sur cent neuf (109) pieds dix (10) pouces et trois (3) lignes de profondeur, entre lignes parallèles; avec toutes les bâtisses et améliorations sur toutes des dites propriétés ci dessus décrites, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant.

4° Un certain lot ou portion de terre, situé, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, St-Jean, maintenant Bassin, Gravier et Remparts, formant l'encoignure des rues Perdido et Bassin, et mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur et façade sur la rue Bassin, entre lignes parallèles, de soixante trois pieds onze et un quart de pouces et désigné par le No Un sur un plan fait par Joseph Pilié, alors voyer de ville, le 30 janvier 1833, annexé à un acte de vente passé pardevant Louis T. Caire, ancien notaire en cette, sous la date du quatorzième jour de février 1833.

5° Un lot de terre, avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le triangle borné par les rues Clara, Claiborne et Perdido et désigné par le No 4 sur un devis étant une copie d'un plan dressé par Williams et Patton, voyers, le 31 août 1895, annexé à un acte de vente Thomas Maguire, et passé par le même numéro sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer de ville, le 27 novembre 1860, le dit lot formant l'encoignure des rues Claiborne, Perdido et Clara, et mesurant trente-trois pieds un pouce et cinq lignes de face à la rue Clara, trente deux pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur et façade sur la rue Perdido de cent trente pieds sept pouces et trois lignes et une profondeur sur la ligne de côté touchant le lot No trois de cent dix-sept pieds six pouces et deux lignes.

6° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet C, maintenant îlet No 473 borné par les rues Gravier, Bolivar, Perdido et Bertrand, et désigné comme lot No 13 sur un plan dressé par Louis Briuger voyer, le 20 avril 1839; déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesurant trente pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Bertrand, sur cent vingt deux pieds sept pouces de profondeur.

7° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, et désignés par les Nos 16, 17 et 18 d'après un plan de C. Zimpel, daté le 6 septembre 1834 et déposé en l'étude de T. Guyol, ancien notaire, sous le No 42, lesdits lots mesurant chacun trente pieds de face à la rue Gravier sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles

8° Deux certains lots ou portions de terre, etc., situés dans le Premier District de cette ville, compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Cleveland et Palmyre, mesurant quarante trois pieds de face à la rue Claiborne sur cent trois pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesurant plus ou moins

9° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, (autrefois Jersey), Lyon, Upperline et Laurel, mesurant ensemble cent quatorze pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles le tout en mesure américaine d'après un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 15 mai 1858. La dite portion de terre est composée de premièrement, vingt deux pieds de face à la rue Annonciation par toute la profondeur du lot No 2, le tout des lots Nos trois et quatre de l'îlet No sept du faubourg ouest Bouligny, sur un plan dressé par B. Buisson le 6 janvier 1850 deuxièmement, un certain morceau ou portion de terre mesurant quarante pieds de face sur ladite rue Annonciation par ladite profondeur de cent pieds, et étant le tiers ouest des lots originaux désignés par les Nos neuf et dix sur un plan de C. F. Zimple, daté le 18 mars 1834.

10° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 439, borné par les rues Foucher Carondelet, Baronne et Amelie, désigné par le No 20; ledit lot de terre mesurant vingt sept pieds neuf pouces de face à la rue Foucher sur une profondeur de cent cinquante pieds.

11° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Prieur, Douane et Roman, et désigné par le No Seize de l'îlet ou lot No 63, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la 2ème municipalité, daté le 1er mai 1840, et déposé en l'étude de David L. McCay, notaire en cette ville. Le dit lot formant l'encoignure des rues Douane et Prieur, et ayant, en mesure anglaise vingt-sept pieds de face à la rue Douane, et s'étendant en profondeur cent six pieds et huit pouces, entre lignes parallèles et de face sur la rue Prieur

12 Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 517, borné par les rues Perdido, Galvez Johnson et Hydras ledit morceau ou portion de terre mesure quatre-vingt dix-neuf pieds de face à la rue Perdido sur cent dix pieds de profondeur.

13° Un certain îlet de terre, situé dans le Premier District de cette ville, et désigné par le numéro 780 borné par l'avenue Carrollton, les rues Solomon, Banks et Bandis.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les propriétés ci dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme étant les propriétés de Peter Blaise.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Dinkelspiel et Hart, avocats pour les plaignants.

23 mars—23 25 29—avril 6 12 19 26

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 1905 rue Palmyre entre les rues Roman et Prieur.

Geo. Redersheimer vs Philip Brandenborg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 64,452—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 avril 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toute les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Roman, Prieur et Jackson, maintenant Gasquet, lequel lot de terre est désigné par le Numéro Un sur un plan daté le 1er juin 1853 et déposé en l'étude de William Shannon, notaire, d'après le plan No 15 de son livre de plans; et d'après cela, et à un devis d'arpentage de W. T. Thompson, député voyer de ville, daté le 9 juillet 1857, et annexé à un acte en date du 10 juin 1897 pardevant Théo. G. Spitzfaden, notaire, le dit lot mesurant vingt sept pieds de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

James B. Rosser, Jr., avocat pour le plaignant.

8 mars—8 15 22 29—avril 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant le numéro municipal 3526 rue Laurel, entre les rue Foucher et Aline.

Louis Spiro vs Vve L. K. Stork et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 61,306—En vertu d'un writ de saisie et vente à Frank Marquez ancien sheriff civil de la Paroisse d'Orléans, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et à moi transféré par ledit ancien sheriff je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 11 avril 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Laurel, Foucher, Aline et Annonciation, étant le lot No 22 sur un devis dressé par Arthur De Armas, voyer, daté le 7 mai 1891 et comme il est démontré sur un devis annexé à un acte de vente d'Albin Beauregard à Charles William Stork, passé pardevant J. D. Taylor, notaire le 12me jour de juin 1885, ledit lot mesurant trente et un pieds trois pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur entre lignes parallèles de cent et cent vingt cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Harold W. Newman avocat pour le plaignant.

8 mars—8 15 22 29—avril 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans une propriété de valeur améliorée du Premier District.

Portant les Nos municipaux 87 et 89 rue Peydras, entre les rues Magasins et Tchoupitoulas.

Prosper Bethèse versus H F. Maignan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,543—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 4 avril 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

L'intérêt du défendeur, Henri François Maignan, à savoir, un vingt et unième partie indivise en et à la propriété ci après:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 130, borné par les rues Peydras, Natchez, Tchoupitoulas et Magasin, lequel dit lot de terre commence à une distance de quarante-trois pieds cinq pouces et deux lignes de l'encoignure des rues Peydras et Magasin et mesurant quarante deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Peydras et quarante et un pieds onze pouces de largeur sur la ligne du fond le séparant de la propriété maintenant ou dernièrement de G. S Dufossat et quatre vingt sept pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Magasin le séparant de la propriété maintenant ou dernièrement de Mme W. T. Hepp, et quatre vingt quinze pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Tchoupitoulas et la séparant de la propriété maintenant ou dernièrement de B. Blardone, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les numéros municipaux (vieux) 87, 89 rue Peydras en cette ville et toutes les dépendances là dessus. Lequel dit lot de terre est désigné par la lettre F sur un devis de J. A. D'Hémecourt, voyer, daté le 26 avril 1865 et annexé à un acte pardevant S. Magner, ancien notaire, le 15 mai 1865 et est composé de la partie du fond des lots originaux numéros 1, 2, 3 et 4 sur un plan de D'Hémecourt daté le 22 novembre 1853, annexé à un acte de partage entre la veuve et les héritiers du décédé John Gaines, passé pardevant O. De Armas, ancien notaire, le 26 novembre 1853 et correspondant aux lots désignés par les lettres A, B, C D sur ledit plan de D Hémecourt, daté le 26 avril 1865.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

U Marinoni, avocat pour le plaignant.

1 mars—1 8 15 22 29—avril 4

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route.

Trains Vestibules Solides.

	No 2.	No 4
Part—		
De la Nlle-Orléans	7:30 p. m	8:10 a. m
Arrive—		
A Meridian	1:20 a. m	3:00 p. m
A St-Louis	8:25 p. m	
Part—		
De Meridian	1:30 a. m	7:00 a. m
Arrive—		
A Chattanooga	9:45 a. m	3:40 p. m
A Lexington	5:00 p. m	5:00 a. m
A Cincinnati	7:30 p. m	7:45 a. m

Arrive—

A la Nlle-Orléans	7:30 p. m
A Chattanooga	9:45 a. m
A Knoxville	1:10 p. m
A Bristol	5:45 p. m
A Washington	6:52 a. m
A Philadelphie	10:15 a. m
A New York	1:00 p. m

CHARS Restaurant-Café. Repas à la carte

Wagons-café et buffet sur les trains de New York et Cincinnati servant les repas en route.

Le train No 2 a des chars-dortoirs Pullman pour Cincinnati, aussi des chars-dortoirs Pullman pour New York via le chemin de fer Chattanooga, Bristol, Lynchburg, Washington et Pennsylvanie, donnant ainsi à nos clients le bénéfice du terminus de la Pennsylvanie et des bacs du bant de la ville; aussi des chars-dortoirs Pullman pour St-Louis via Meridian et M. et O.

Le train pour la Rivière aux Perles et les points de l'Est Louisiane quitteront la Nouvelle-Orléans tous les jours, le dimanche excepté, à 8:10 a. m. et 4 p. m.; Au retour, arriveront à 8:05 a. m. et 7:45 p. m.

Bureau à New York: 298 Broadway.

Bureau des billets en ville: 211 rue St Charles.

J. R. WELL, C. P. A.
J. L. BOYD, D. P. A.
R. J. ANDERSON, Asst. G. P. A.
GEO. H. SMITH, Gen. Pass. Agt.

22 juin—

Illinois Central

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LISEZ ATTENTIVEMENT.

Les passagers quittant sur le Train Rapide à 7:35 p. m. arriveront à

Memphis	6:40 a m le jour suivant
Little Rock	2:35 p m le jour suivant
Hot Springs	5:15 p m le jour suivant
Louisville	5:45 p m le jour suivant
St-Louis	8:16 p m le jour suivant
Chicago	9:20 p m le jour suivant
Cincinnati	9:30 p m le jour suivant
Indianapolis	11:45 p m le jour suivant

Les passagers quittant sur le Chicago Limited à 9:25 a. m. arriveront à

Memphis	8:15 p m.
St-Louis	6:50 a m le jour suivant
Louisville	7:45 a m le jour suivant
Kansas City	9:45 a m le jour suivant
Indianapolis	11:15 a m le jour suivant
Chicago	10:50 a m le jour suivant
Cincinnati	11:58 a m le jour suivant
Toledo	6:55 p m le jour suivant
Détroit	6:00 p m le jour suivant
Cleveland	9:55 p m le jour suivant

DE LARGES TRAINS VESTIBULES entièrement éclairés au gaz; chars avec compartiments pour fumeurs CABINETS DE TOILETTE POUR DAMES, CHARS A FAUTEUILS (sièges libres), SALLES A MANGER, BUFFET, CHAR BIBLIOTHÈQUE, et CHARS A DORTOIRS, BUFFET et SALON PULLMAN, SERVICE DES REPAS DANS LES CHARS-SALLES A MANGER sur les deux trains sus-nommés.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE, Coin des rues St-Charles et Commune.

WM. MURRAY, Agt. Pass. Div.
W. A. KELLOND, Asst. Agt. Pass. Gen'l.

La Compagnie du